














Les drapeaux de baignade changent !

Une uniformisation nécessaire

Les drapeaux de plage ont été modifiés dans un besoin d'uniformisation avec la norme internationale. Ils s'appliquent depuis mars 2022. L'objectif est de faciliter la compréhension de ces drapeaux par les touristes venant de l'étranger. Ainsi, des panneaux d'information sur ces nouveaux drapeaux doivent être placés avant l'accès à la plage et sur le poste de secours.

Niveau de risque	Signification	
Faible	Baignade surveillée sans danger apparent	
Marqué ou limité	Baignade surveillée avec danger limité ou marqué	
Fort	Baignade interdite	
	Zone de baignade surveillée pendant les horaires d'ouverture du poste de secours	
	Conditions défavorables de vent pour certains équipements nautiques (ex : gonflable)	
	Pollution ou présence d'espèces aquatiques dangereuses, zone marine et sous-marine protégées	
	Zone de pratique aquatiques et nautiques, où la baignade n'est pas interdite mais aux risques et périls des baigneurs (Surf)	
	Interdiction temporaire de baignade, hors zone surveillée – La signalétique est mise en place au niveau de la zone de danger (baïnes, zone de fond rocheuse, ...) et retirée une fois le danger écarté.	
	Obligation ou autorisation – exemple : Zone de pratique de la voile	
	Interdiction – exemple : « pêche ou canotage »	
	Avertissement – Exemple : compétition en cours	

Les drapeaux

Le premier changement porte sur la forme des drapeaux. Ils ont désormais rectangulaires et non plus triangulaires. De nouvelles couleurs apparaissent également.

Ce qui change

Le drapeau orange devient jaune pour alerter d'un danger limité ou marqué.

Un drapeau bicolore (deux bandes horizontales rouge et jaune) délimite la zone de baignade surveillée pendant les horaires d'ouverture du poste de secours et remplace le calicot violet.

Un drapeau violet alerte d'une pollution de l'eau ou de la présence d'espèces aquatiques dangereuses comme des méduses..

Un drapeau noir et blanc à damier indique une zone de pratique nautique où la baignade est risquée, mais autorisée.

Textes de loi et références

[Décret n° 2022-105 du 31 janvier 2022 relatif au matériel de signalisation utilisé pour les baignades ouvertes gratuitement au public, aménagées et autorisées.](#)